

Observatoire de la formation

Moniteurs de sécurité pénitentiaire – 2019

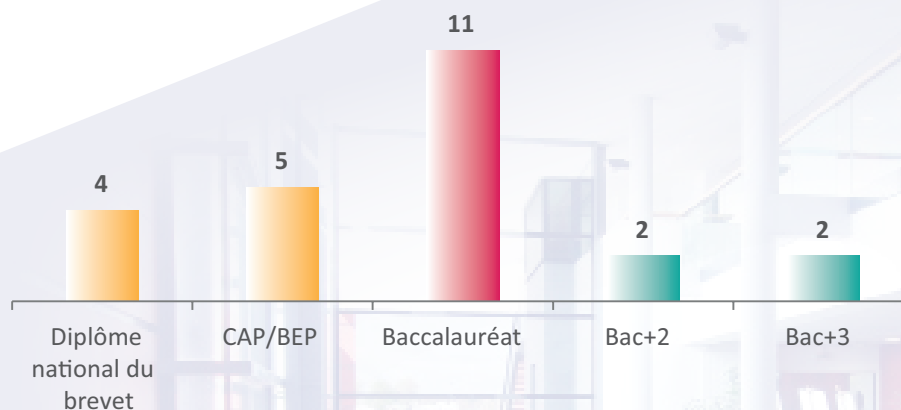
À retenir

- 24 agents sont entrés en formation le 16 septembre 2019 pour une durée de 12 semaines.
- Âge moyen : 36 ans
- Ancienneté moyenne dans l'administration pénitentiaire : 9,7 ans, avec des écarts allant de 2 ans à 21 ans.
- Principales motivations des agents : transmettre des savoirs et évoluer sur le plan personnel et professionnel.

Profil sociodémographique

La première session de formation du monitorat de sécurité pénitentiaire a débuté le 16 septembre 2019 pour une durée de 12 semaines. Elle se compose de 24 hommes, âgés de 36 ans en moyenne. Le plus jeune moniteur en formation est âgé de 25 ans et le plus âgé de 45 ans.

Graphique 1 : Diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs



En majorité, les agents sont titulaires du baccalauréat : 11 possèdent ce diplôme uniquement et 4 sont diplômés du supérieur. Parmi les titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat, 4 ont

le diplôme national du brevet et 5 un CAP ou BEP. Les domaines d'étude sont assez variés, les plus souvent mentionnés sont le commerce / économie / gestion / finances (6) et l'industrie (6).

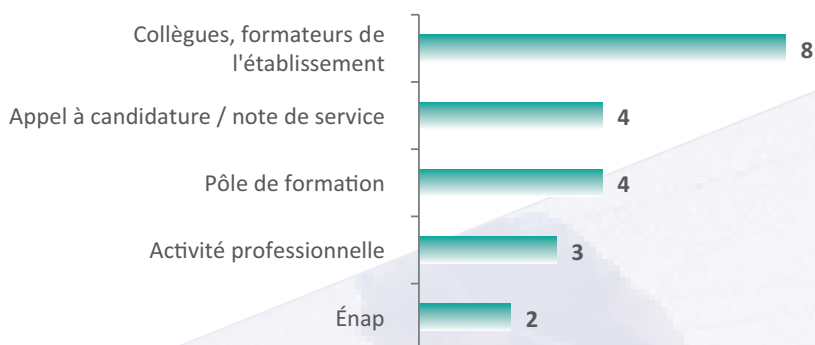
Graphique 2 : DISP d'origine des stagiaires – Effectifs¹



Hormis Bordeaux, toutes les DISP ont été citées. Rennes représente la DISP d'origine de 4 personnes. Ensuite, la Mission Outre-Mer, Dijon, Lille, Strasbourg et Paris sont les DISP de provenance de 3 agents chacune. Marseille est mentionné par 2 personnes. Enfin, les DISP de Lyon et de Toulouse sont toutes deux mentionnées par un agent.

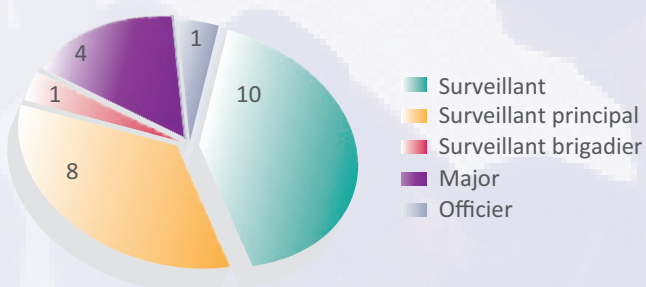
Parcours professionnel

Graphique 3 : Source de connaissance du monitorat de sécurité pénitentiaire – Citations



La première source de connaissance de la formation de monitorat de sécurité pénitentiaire est relative aux collègues et aux formateurs de l'établissement dans lequel les agents exercent leurs fonctions. En deuxième lieu, les agents ont connu la formation suite à un appel à candidature ou une note de service (4 citations) et par le pôle de formation (4 personnes également). Trois stagiaires ont pris connaissance de la formation via leur activité professionnelle et 2 personnes par l'Énap.

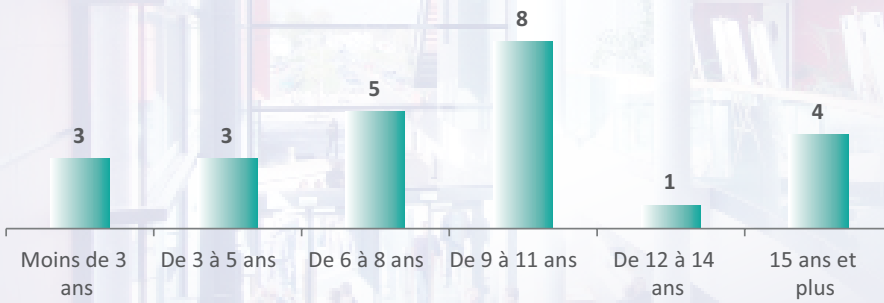
Graphique 4 : Grade – Effectifs



Sur les 24 participants à cette session, 10 ont le grade de surveillant, 8 celui de surveillant principal et une personne est surveillant brigadier. Quatre agents sont premier surveillant et un stagiaire est major. Par ailleurs, 8 stagiaires ont déjà occupé les fonctions d'ERIS et 5 celles d'agent d'extraction judiciaire. Deux personnes ont travaillé au sein d'une UHSI et deux autres en tant que formateur. Un stagiaire a exercé au sein d'une équipe locale d'appui et de contrôle.

¹ Une personne n'a pas répondu à la question.

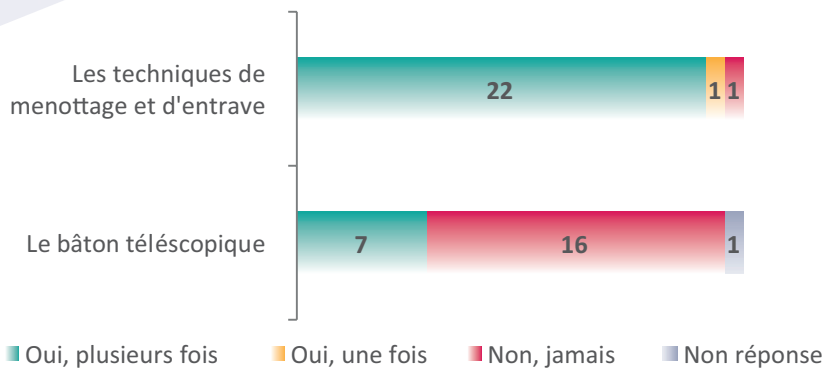
Graphique 5 : Ancienneté dans l'administration pénitentiaire - Effectifs



En moyenne, les agents cumulent 10 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire. Les années d'ancienneté sont assez variées et s'échelonnent de 2 ans à 21 ans d'expérience.

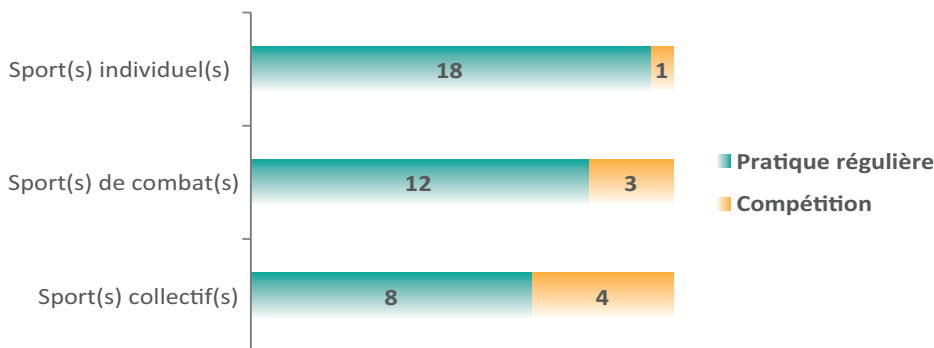
Pratiques professionnelles et sportives

Graphique 6 : « En dehors des périodes de formation, avez-vous déjà utilisé : » - Effectifs



Les techniques de menottage et d'entrave ont déjà été utilisées plusieurs fois en situation par 22 personnes. Seul un agent n'y a jamais été confronté. Le bâton télescopique a plus rarement été utilisé, puisque seulement 7 agents y ont eu recours plusieurs fois.

Graphique 7 : Pratiques sportives – Citations (plusieurs réponses possibles)



22 stagiaires déclarent être adeptes d'une ou plusieurs activités sportives. Ils pratiquent principalement des sports individuels (19 personnes dont un agent à un niveau de compétition). Les sports de combat concernent 12 personnes de manière régulière et 3 en compétition. Enfin, les sports collectifs sont pratiqués par 12 agents. Parmi eux, 4 exercent en compétition.

Motivations

Graphique 8 : Motivations à suivre la formation de moniteur de sécurité pénitentiaire - Citations



L'engagement dans la formation de moniteur de sécurité pénitentiaire est animé par le fait de transmettre un savoir (15 agents) et de mettre à profit les expériences et les connaissances auprès des collègues. La deuxième motivation concerne l'évolution personnelle et professionnelle qu'offre la formation. Enfin, 6 personnes sont attirées par l'acquisition de nouvelles compétences.

Moniteurs de sécurité pénitentiaire – 2019

NOVEMBRE 2019

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/elevés/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr
cecilia.lagarde@justice.fr

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU
Rédaction : Laurent GRAS, Tiphaine AVRILLON, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE - Saisie : Jacinthe BRISEBOIS-PATARD
Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire